

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Anne Charron

<https://www.cadre21.org/membres/8b6fcd46b8bf387d717fd8ed>

Date d'obtention : 2023-12-05 13:33:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer et appliquer la méthode sexto des élèves impliqués (témoins, auteur, victime). Remplir les informations de la trousse sexto pour chacun. Suivre les étapes dans l'ordre. Impliquer la police à l'étape nécessaire.

Lorsque nous sommes face à une situation où l'on pense qu'il peut y avoir des partages de photos et/ou vidéos on doit commencer le protocole sexto. Lorsque nous constatons que c'est vraiment le cas, on remplit la grille et on informe la police.

On rencontre la victime et remplir la grille.

On rencontre les autres personnes qui ont reçu les photos et remplir la grille.

On doit valider si l'élève qui a partagé les photos a fait un acte malveillant ou impulsif.

Si c'est impulsif, on confisque son téléphone et remplir la grille d'évaluation et contacter la police. Par contre, si c'est malveillant, on confisque aussi le téléphone et on contacte directement la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que la trousse sexto nous permet d'intervenir uniformément, mais que chaque cas est différent. Qu'une fois notre intervention à l'école faite avec la trousse, la police prend le relai et termine l'intervention. Nous sommes les premiers intervenants. Nous devons nous montrer accueillant et rassurant. Nous devons assurer la sécurité des personnes concernées. Qu'une mauvaise décision ne définisse pas une personne. Que lorsqu'un élève ne veut pas collaborer, c'est la police qui va prendre la suite de l'intervention.

Dans le cas où ce ne serait finalement pas des photos pornographiques, tous élèves dans la situation seront quand même rencontrés.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer le cellulaire de l'élève s'il y a lieu, dans le cas où il ne voudrait pas collaborer.

D'être assez rassurante pour garder le lien avec les élèves de l'école. Que ce soit la victime ou l'instigateur et qu'aucun d'eux ne sentent de jugement de ma part.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

